



Bulletin à destination des agriculteurs du Puy-de-Dôme, rédigé à partir du Bulletin de Santé du Végétal Cultures et des observations réalisées par les Conseillers de la Chambre d'agriculture sur les parcelles d'essais ou lors des tournées de terrain.

Au sommaire

N°18 – 14 juin 2024

Maïs	1
Pyrale et trichogramme	1
Binage des cultures	2
Ambrosie, ne pas la négliger	2
Jachère	2
Entretien des jachères	2
Signalez vos dégâts aux cultures	3

Maïs

Pyrale et trichogramme

La sortie des pyrales est conditionnée par le seuil de 470 à 500°C base 10 depuis le 1er janvier, les sommes de températures 2024 sont maintenant dans la moyenne basse de ces 10 dernières années, le tableau suivant indique les sommes de températures cumulées à date, ainsi qu'une prévision pour le début de vol.



Somme de t° base 10 (Inrae)	Au 14 juin	Début de vol (470 DJ base10)	Pic de ponte (650 DJ base10)	Pic de larve (700 DJ base10)
Poste				
Clermont	443 DJ	18 juin	-	-
Issoire	452 DJ	17 juin	-	-
Randan	427 DJ	21 juin	--	-

La pose des trichogrammes est programmée entre le 19 et le 25 juin en fonction des distributeurs

Voir BSV de la semaine.

Solution alternative

Le trichogramme est une solution alternative efficace contre la pyrale, en remplacement des insecticides, la pose des plaquettes est à prévoir d'ici quelques jours.

Binage des cultures

Pour parfaire le désherbage, le binage est une solution qui combine destruction des adventices et aération du sol pour favoriser sont réchauffement et la croissance de la culture.

L'action mécanique sur la surface du sol facilite la pénétration de l'eau, et accélère la minéralisation.



Ambroisie, ne pas la négliger

L'Ambroisie lève dans les cultures de printemps (photo ci-contre), c'est donc maintenant qu'il faut agir pour éliminer l'ambroisie **avant floraison**.

Ne pas négliger cette plante qui pose de gros problèmes agronomiques dans certains secteurs, et qui est très allergisante.



Jachère

Entretien des jachères

Cette année les jachères ne sont pas utilisables, la dérogation Ukraine n'est pas reconduite.

Il est interdit de broyer les jachères entre le 1^{er} juin et le 10 juillet.

Les jachères ne doivent faire l'objet d'aucune utilisation entre le 1^{er} mars et le 31 août. La fauche ou la pâture ne seront donc possibles qu'à partir du 1^{er} septembre.

Signalez vos dégâts aux cultures



Cette année, beaucoup de re-semis nous remontes à la suite de dégâts de pigeons, corbeaux... **Il est important de les signaler.** Le réseau Chambres d'agriculture met à disposition des agriculteurs une application permettant de faciliter le signalement des dégâts de la faune sauvage sur son exploitation agricole. Cet outil est téléchargeable gratuitement.

Les dégâts de la faune sauvage sur les cultures et les élevages sont loin d'être anodins et impactent chaque année les exploitations agricoles.

signalez-les.

Vous avez des dégâts sur vos cultures,

Attention : la déclaration de dégâts sur l'application ne dispense pas l'agriculteur d'une déclaration auprès de la fédération départementale des chasseurs dans les cas de dégâts occasionnés par le grand gibier et soumis à indemnisation.

Télécharger sur
App Store

Télécharger sur
Google Play

Voir la page sur notre site internet : [>>ICI<<](#)

Equipe agronomie

Rédacteurs du bulletin : M. Laugier, F. Moigny, Y. Ginestière
04 73 44 45 95
agrocultures@puy-de-dome.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

11 allée Pierre de Fermat - BP 7007 - 63171 AUBIÈRE
www.puydedome.chambre-agriculture.fr



UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR
LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE